Lettre de rentrée Inter-langues septembre 2016

dimanche 18 septembre 2016, par [Les IPR de langues](http://www.langues.ac-versailles.fr/spip.php?auteur28)

Nous espérons que vous avez passé d’agréables vacances et que vous abordez cette nouvelle année avec confiance et conviction. En ce début d’année, nous souhaitons la bienvenue à tous les collègues nouvellement nommés dans notre académie et remercions sincèrement tous celles et ceux qui en 2015-2016 ont accompagné les élèves dans leurs parcours de langues vivantes et ont contribué au bon déroulement des examens. Nous saluons l’engagement de tous les collègues qui ont accepté des missions de tutorat et de formation.

Cette rentrée marque une étape déterminante de la refondation de l’École de la République. Il s’agira de poursuivre l’évolution des contenus d’enseignement et des pratiques pédagogiques au service de la lutte contre les inégalités et de la transmission des valeurs de la République.

Cette année scolaire verra également la mise en œuvre du nouveau projet académique qui fixera les objectifs collectifs dont chacun devra se saisir au service de la réussite de tous les élèves, dans le cadre d’une école juste, bienveillante et exigeante.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme du collège, le plan exceptionnel de formation déployé en 2015-2016 pour l’ensemble des enseignants et des personnels d’éducation a permis aux établissements de concevoir et mettre en œuvre la réforme et de se préparer à la décliner dans les différentes disciplines. Nous remercions les enseignants et personnels d’éducation des collèges pour leur investissement dans la préparation de cette rentrée. Le programme académique de formation 2016-2017 poursuit les efforts du plan précédent pour continuer à accompagner la mise en œuvre de la réforme au plus près des territoires. Les nouveaux programmes qui entrent en vigueur cette année continueront à faire l’objet d’animations pédagogiques par les corps d’inspection, de nombreuses actions de formation du programme académique de formation y sont consacrées. L’établissement et le bassin sont les lieux privilégiés de formation où chacun peut développer ses compétences professionnelles au plus près des besoins territoriaux. Le travail collégial mis en œuvre par les équipes pédagogiques et éducatives ainsi que les actions de formation à initiative locale s’inscrivent dans cette logique.

Enfin, les problématiques de sécurité conduisent tous les acteurs de l’Ecole à se mobiliser pour développer la culture de la prévention du risque. Celle-ci s’intègrera progressivement au cœur des pratiques pédagogiques et éducatives de l’ensemble des personnels enseignants et d’éducation et permettra de développer des compétences désormais nécessaires.

Les langues vivantes dans une école en mutation

Des journées de formation inter-langues sur la mise en œuvre de la réforme du collège ont eu lieu en février 2016 et ont été animées par l’Inspection de langues vivantes. Sur le site académique dédié à la réforme, le document « les langues vivantes dans la réforme » peut être téléchargé en suivant le lien suivant :   
- <http://reformeducollege.ac-versailles.fr/les-langues-vivantes-dans-la-reforme>.

Sur ce site, vous pouvez également accéder directement aux ressources d’accompagnement des cycles 2, 3 et 4 pour les langues vivantes :   
- <http://reformeducollege.ac-versailles.fr/rubrique-du-site-national-eduscol-consacree> qui seront enrichies régulièrement. Nous invitons les professeurs de lycée à faire une lecture attentive des nouveaux programmes et des ressources correspondantes, en particulier pour le cycle 4 (5ème, 4ème, 3ème), afin de renforcer le travail collaboratif entre le lycée et les collèges du secteur et faciliter ainsi la fluidité du parcours de l’élève.

La prise en compte des besoins spécifiques de chacun est plus que jamais au cœur des politiques éducatives actuelles. Cela induit pour les enseignants de prévoir des éléments de diversification et de différenciation pédagogique qui vont aider chaque élève à construire ses apprentissages. De nouvelles modalités d’enseignement seront mises en place dès la rentrée : l’AP et les EPI. Nous invitons les professeurs de langues vivantes à s’y engager pleinement. Dans le cadre de la Loi de Refondation de l’Ecole de 2013, l’évaluation constitue également un des leviers essentiels de l’apprentissage. Elle se doit d’être positive et explicite, en lien étroit avec les apprentissages et, en langues vivantes, adossée aux descripteurs du CECRL. Les pratiques évaluatives, tout comme les progressions, font l’objet de concertations régulières au sein des équipes de langues à l’échelle de l’établissement, mais également dans le cadre d’une liaison collèges-lycée.

Les niveaux visés en fin de 3ème sont désormais les suivants :   
- Pour la LV1, en fin de cycle 4, tous les élèves doivent avoir au moins atteint le niveau A2 dans les cinq activités langagières. Les activités proposées permettent aux élèves d’atteindre le niveau B1 dans plusieurs activités langagières.   
- Pour la LV2, le niveau A2 du CECRL est attendu dans au moins deux activités langagières.

**Les quatre parcours** (le parcours d’éducation artistique et culturelle, le parcours avenir, le parcours citoyen et le parcours éducatif de santé) concernent la totalité de la scolarité du collège au lycée et s’inscrivent dans une progression de la 6ème à la Terminale. Les langues vivantes ont, comme toutes les autres disciplines, vocation à être parties prenantes dans leur mise en place.

Les stages de formation continue en inter-langues

La plupart des actions de formation continue en inter-langues sont désormais des **formations collectives sur site** dont l’objet précis est à définir d’après les thématiques proposées au PAF. D’autres thématiques peuvent également être envisagées. Ces stages doivent faire l’objet d’une demande d’ouverture par un chef d’établissement. Il appartient donc aux équipes de langues vivantes d’un établissement, voire de plusieurs, par exemple dans le cadre d’une liaison collèges-lycée, de déterminer un objet de travail commun et ses modalités. Le stage fera ensuite l’objet d’une négociation entre une délégation des professeurs de langues des établissements concernés et les formateurs pressentis pour assurer la formation afin d’en envisager le déroulé. Ces stages ne sont pas soumis au calendrier habituel des stages à inscription individuelle. Ils peuvent être ouverts à tout moment de l’année.

L’ouverture européenne et internationale

**Les partenariats avec des établissements étrangers et les projets de mobilité**, en lien avec ce qui se fait dans la classe, en présentiel ou à distance, collectifs ou individuels, contribuent à développer chez nos élèves des valeurs citoyennes et à les confronter à l’altérité. La circulaire du 16 juin 2016 (<http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103304>) encadre, valide et valorise l’ouverture européenne et internationale des établissements.

Les coopérations entre des établissements de l’académie de Versailles et des partenaires étrangers ont encore été nombreuses en 2015-2016 et nous vous remercions de votre implication. Les services de la DAREIC accompagnent vos projets d’échange et de mobilité pour vos élèves et pour vous-même. Vous trouvez sur leur site les noms de vos interlocuteurs :   
- <http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/c_5031/europe-et-international>

Nous serons heureux d’accueillir début octobre les **assistants de langue vivante** et remercions les professeurs qui ont accepté de prendre en charge leur accueil dans les établissements. Si vous avez le projet de solliciter la présence d’un assistant en 2017-2018 n’oubliez pas d’adresser pour la mi-février au Rectorat le cahier des charges qui précise, entre autres, ses conditions d’hébergement et le projet pédagogique dans lequel s’inscriront ses missions. La circulaire correspondante à destination des chefs d’établissements est publiée à la mi-janvier.

**La plateforme eTwinning** propose aux enseignants de mener des projets pluridisciplinaires avec des établissements partenaires étrangers. Aujourd’hui, Les projets eTwinning sont ouverts à toutes les disciplines. Ils peuvent désormais être aussi envisagés entre deux établissements français, voire au sein d’un même établissement dans le cadre exclusif d’un EPI. Une plateforme permet aux enseignants intéressés de trouver un partenaire :   
- <https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>

Nous attirons enfin votre attention sur la nécessité d’activer votre adresse électronique académique afin que nous puissions au cours de l’année vous adresser, si nécessaire, des informations importantes. Nous vous invitons aussi à consulter régulièrement le portail langues de l’académie : <http://www.langues.ac-versailles.fr/>. Pour enrichir les ressources académiques, nous vous remercions de nous adresser le compte rendu des projets inter-langues que vous menez en établissement.

|  |  |
| --- | --- |
| Allemand : | Elisabeth Thomas, Catherine Torres |
| Allemand-lettres : | Rémy Cortell |
| Anglais : | Annie Bessagnet, Sylvie Blavignac, Corinne Escales, Françoise Parillaud, Laurence Peyressatre-Gillot |
| Anglais-lettres : | Patricia Lasausa, Marc Lewin |
| Arabe : | Ali Mouhoub |
| Chinois : | Wenying Yin- Lefebvre |
| Espagnol : | Beatriz Beloqui, Cécile Cazassus, Maria-Regina Mouette, Michèle-Ruth Wendling-Turrillo |
| Espagnol-lettres : | Aurore Cortes-Cheyron |
| Hébreu : | Letitia Lambert |
| Italien : | Frédéric Cherki |
| Portugais : | Isabelle Leite |
| Russe : | Christina Aguibetov |

Nous pouvons être contactés via nos secrétariats respectifs par courriel :   
- pour les IA-IPR : frederique.chauvin@ac-versailles.fr   
- pour les IEN-EG : ce.ien@ac-versailles.fr

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire que nous espérons riche en satisfactions et en projets !

Le groupe des inspecteurs de langues vivantes

Documents joints

* [**Lettre de rentrée Inter-langues septembre 2016**](http://www.langues.ac-versailles.fr/IMG/pdf/lettreinterlangues2016.pdf)